

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

## Prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Malines

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe pour la prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Malines durant une période de six ans, à partir du 1er mars 2025 et jusqu'au 28 février 2031 inclus.

En exécution du Masterplan III sur les prisons et l'internement, des places en maisons de transition sont organisées depuis 2019 : des projets à petite échelle de 12 à 17 places maximum, dans le cadre desquels certaines personnes condamnées ont la possibilité de passer la dernière partie de leur peine au sein d'une petite communauté. Elles y bénéficient d'une assistance, d'un accompagnement et d'une préparation soutenus en vue de leur réinsertion, assurés par un partenaire privé. La maison de transition de Malines a ouvert ses portes le 1er septembre 2019, ce qui en fait la première maison de transition de Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)